

---

INTERVIEW DE PIERRE LELLOUCHE  
PAR OLIVIER DUHAMEL

LA DÉCOUVERTE  
DES FONCTIONS DE DÉPUTÉ

**Olivier Duhamel :** Que découvre un jeune député au lendemain de sa première élection ?

**Pierre Lellouche :** Quand on arrive à l'Assemblée, quatre jours à peine après l'élection – et, dans mon cas, après une longue et rude campagne –, on n'a guère eu le temps de se préparer, ni à la découverte de l'Assemblée ni au fonctionnement du travail législatif. Ce qui domine assez vite, une fois passée l'émotion très réelle de pénétrer pour la première fois, en tant qu' élu, dans ce temple de notre République, c'est le sentiment d'être un peu un bizut, qui vient d'être admis dans un club aux règles complexes et connues seulement de certains. Les « nouveaux » ne se connaissent pas : les députés arrivent des quatre coins de la France, ils sont rapidement inondés de papiers, de règlements en tout genre. Et soyons lucides : les jeux sont déjà faits. Certes, des élections sont organisées à l'intérieur de chaque groupe pour désigner les responsables politiques et, notamment, le Bureau. Mais les « jeunes » n'y participent guère : ceux qui se connaissent, les « anciens » ou les responsables de la

Direction des groupes, imposent un consensus sur un certain nombre de noms ; des consignes de vote circulent plus ou moins informellement. Le Bureau du groupe, on s'en rend compte après coup, gère des choix importants, et surtout contrôle l'information sur le travail de l'Assemblée. Toute chose, bien sûr, que l'on ignore *avant*, même si, comme moi, on a étudié le droit constitutionnel. Mais il est vrai qu'entre la théorie et la pratique...

Autre découverte piquante : l'affectation des députés au sein des commissions et la désignation des patrons politiques de celles-ci. Là encore, le nouvel élu doit apprendre – vite – les règles du jeu ! Dans mon cas, je pensais, au départ, aller à la commission des Affaires étrangères. Celle-ci avait été attribuée par décision supérieure (c'est-à-dire par un accord entre les partis de la nouvelle majorité) à l'UDF ; M. Valéry Giscard d'Estaing en serait « naturellement » le président, tandis que nous, au RPR, nous aurions la Défense. J'envisageais donc à l'origine de postuler à la vice-présidence de la commission des Affaires étrangères – où, m'avait-on dit, j'avais d'assez bonnes chances, compte tenu

de mon expérience dans ce domaine. Puis, ayant été entre-temps désigné par Jacques Chirac comme délégué général à la Défense au sein du RPR, j'ai pensé qu'il serait plus cohérent pour moi d'aller à la commission de la Défense et des Forces armées. J'annonçai donc que je serais candidat à la présidence de cette Commission, fort de vingt ans de travail dans ce domaine et de très nombreux articles et ouvrages. Surprise : la seule annonce de ma candidature provoqua un mini-tremblement de terre dans les couloirs de l'Assemblée. « Comment, me dit-on, vous n'y pensez pas ! » « Pourquoi ? Ne suis-je pas compétent ? » « Vous n'y êtes pas, m'a-t-on expliqué de tous côtés, ce n'est pas un problème de compétences, mais un problème d'usages. Et l'usage, à l'Assemblée, c'est qu'un nouvel élu ne peut briguer la présidence d'une commission. »

**OD :** C'est le principe de séniorité, d'ancienneté.

**PL :** Si vous voulez... Toujours est-il que j'ai maintenu ma candidature, malgré ces avertissements amicaux. Et que nous nous sommes retrouvés quatre candidats RPR pour la présidence de cette commission, ce qui a créé quelques remous dans les couloirs. Ma seule candidature a fait scandale : l'un des postulants s'est retiré au moment du vote en faisant connaître son mécontentement et le caractère choquant de cette multiplication de candidatures. Un autre n'était pas du tout content que je sois dans la course, car, évidemment, j'allais lui prendre des voix – ce qui n'a pas manqué de se produire, puisqu'on a terminé à égalité. En fin de compte,

« l'usage » a été respecté, puisque le « candidat officiel » a été élu, même si, pour la circonstance, il a fallu faire voter le Bureau du groupe (lequel avait reçu des consignes précises) avec les commissaires RPR, en « forçant » quelque peu la règle. Il est vrai que, si on avait laissé les seuls commissaires RPR choisir leur président, le vote aurait été beaucoup plus ouvert – surtout parmi les nouveaux élus ! La leçon de ce petit incident m'a été ainsi résumée – avec beaucoup d'affection d'ailleurs – par un vieux grognard de notre groupe : « Tu ne peux pas prétendre à un truc comme ça maintenant. Tu attendras ton tour ! »

Il n'empêche que ce système quelque peu brejnévien ne contribue guère à renouveler les idées et le travail parlementaires. Pour ma part – et je sais que cette opinion est partagée par beaucoup d'élus –, je rêve de vraies élections au sein des commissions, où les candidats à la présidence annonceraient leurs idées, leur programme de travail à l'avance. Chose qui paraît particulièrement nécessaire dans plusieurs domaines clés, qu'il s'agisse des Finances ou de la Défense, par exemple. Dans ce dernier domaine, le pays doit récrire sa doctrine de fond en comble, et le Parlement aurait pu pleinement participer au débat national devant l'opinion.

Le plus cocasse, c'est que, en comparant mes notes – après coup – avec mes jeunes collègues socialistes, ceux-ci me racontent les mêmes « usages » d'un autre âge à l'intérieur du PS. C'est la même chose dans tous les groupes. Le système est complètement vicié. Les anciens vous encouragent à cette humilité de bizut en vous disant : « Petit, ton problème, c'est ta réélec-

tion. Tu t'investis localement. Ce n'est pas la peine de venir ici d'ailleurs ; à la limite, tu nous déranges. Reste là-bas. Occupe-toi de tes électeurs puis, après, éventuellement... »

**OD :** Ensuite, on peut travailler quand même et jouer un rôle actif au sein de la commission ?

**PL :** Ensuite, on vous fait payer ce manquement aux « usages ». Le « récalcitrant » se voit comme par hasard privé de rapports, privé de missions à l'étranger et, plus généralement, tenu à l'écart des travaux de la commission. Ce qui, dans mon cas, n'a guère d'importance, puisque je travaille sur ces questions et voyage beaucoup tant pour le RPR que pour Jacques Chirac. Mais, pour d'autres nouveaux élus, ce type de « règlements de comptes » peut avoir un effet dissuasif.

**OD :** Ce n'est pas une façon d'encourager les jeunes talents à s'investir dans l'activité parlementaire.

**PL :** Pas franchement, non ! Encore que Bernard Pons, notre président du groupe, qui fait un travail remarquable, l'a compris, et il essaie d'ouvrir le jeu aux nouveaux. Mais, même pour lui, cela n'est pas facile ! Cela dit, le fait d'avoir créé ce précédent a fait que le groupe a dû prendre acte de mon existence. C'est ainsi que j'ai été désigné en tant qu'orateur principal du groupe sur le budget du ministre de la Défense par le Bureau du groupe, qui aurait pu le refuser. Il est vrai que la succession de petites plaisanteries que l'on me fait à la commission de la Défense est devenue de notoriété publique dans

ce petit microcosme. Par exemple, j'apprends par la presse qu'il y a eu telle mission aux États-Unis – alors que je connais bien le ministre américain de la Défense, Les Aspin, qui est un ami personnel, ainsi que tout le personnel politique de Washington. Une autre fois, la commission d'enquête que j'ai proposée sur les essais nucléaires est rejetée, mais celle-ci réapparaît peu après sous la forme d'une mission d'information attribuée à un autre « président-rapporteur », mais à laquelle, suprême subtilité, je suis quand même admis comme l'un des cinq membres... Mais en laissant de côté ces petits incidents, je suis tout de même déçu par les travaux de cette commission qui sont extrêmement routiniers, sans grand intérêt, au moment où nous devrions prendre une part active en France au débat sur la Défense. J'avais demandé, par exemple, que le livre blanc lancé par le Premier ministre en avril 1993 soit suivi par l'Assemblée, qu'on organise des auditions publiques, télévisées même au besoin, en tout cas en présence des journalistes et des experts. Refus : « On n'est pas aux États-Unis. »

159

## LE RONRON DES COMMISSIONS

**OD :** Quelle est la résistance, là ? Quelle est la crainte ?

**PL :** La crainte des « vagues », tout simplement.

En l'occurrence, avec le ministère de la Défense, avec Matignon. Tout le monde « se borde » et l'on protège

ainsi les honneurs et les privilèges qui vont avec la fonction que le parlementaire de base n'a pas.

Reprenons un instant l'exemple des essais nucléaires, cas de cohabitation très intéressant, s'il en est. L'exécutif, on le sait, est divisé : le président use de son droit de veto et bloque toute reprise de nos essais. Le Premier ministre choisit de ne pas faire exploser la cohabitation sur ce sujet. Que devait faire le Parlement ? A mon sens, s'assurer à tout le moins que la France puisse reprendre ses essais dès 1995, qu'elle ne s'engage pas dans la négociation (qui commence cette année) sur un traité d'interdiction totale et que l'opinion publique soit pleinement informée sur les systèmes de simulation, solution préconisée par le président de la République.

Tout cela me conduisit à proposer, en octobre dernier, une commission d'enquête parlementaire sur ce sujet. Bizarrement, le Bureau du groupe, après avoir rejeté ma proposition (celle-ci allant trop loin, m'avait-on dit, dans le contrôle du « domaine réservé » du président), acceptait quelques semaines plus tard de créer une « mission d'information », plus limitée dans son mandat (au seul problème de la simulation) et confiée à un président-rapporteur plus « diplomate ». Le résultat est que le rapport fut interprété par le représentant du groupe socialiste comme tout à fait conforme à la position du président de la République ! A force de « se border », on ne va nulle part. Ce n'est pas ma conception de l'engagement politique. A quoi sert de se faire élire, de prendre des responsabilités, si l'on n'est pas capable d'affirmer sa position, même si on a tort, même si elle suscite

une opposition forte ? Le rôle du Parlement, c'est d'aiguillonner l'exécutif, de servir de lieu de débat devant le pays. Je considère qu'on ne le fait pas suffisamment.

**OD :** Comment se fait l'articulation du travail au sein du parti dont vous êtes responsable, et le travail au sein du Parlement – dont vous avez été souvent écarté – à l'égard duquel vous avez été marginalisé ?

**PL :** Je ne me considère pas comme marginalisé. J'ai été membre de la mission d'information sur les essais nucléaires. J'ai dit ce que j'avais à dire. J'aurais simplement écrit le rapport différemment, si j'avais pu l'écrire. Cela dit, un parlementaire peut exister autrement. J'anime, par exemple, un groupe de travail au RPR sur la défense qui rédige un document de fond sur le sujet. Par ailleurs, on peut exister par la presse, on peut exister par ses articles et, à la limite, cela a plus d'impact. Ce n'est pas ça qui est le plus gênant.

**OD :** On en vient à une question fondamentale. En fait, vous, vous avez une légitimité d'expert, une légitimité partisane puisque Chirac vous a nommé responsable officiellement de ces questions au sein du RPR, une légitimité démocratique après avoir été élu député à Sarcelles, et une capacité d'intervention médiatique forte par la presse écrite, la radio, la télévision – dans des proportions plus grandes que la plupart des élus – par exemple que les responsables d'une commission que l'on évoquait tout à l'heure. En vérité, dans ce jeu, est-ce que ce n'est pas plus le Parlement qui

y perd que Pierre Lellouche lui-même ?

**PL :** Moi, je n'y perds rien du tout. Je regrette que la commission de la Défense ne soit pas utilisée à son maximum, c'est tout. Et je crois honnêtement qu'il était possible de faire mieux. La commission de Défense a un poids dans le système parlementaire, et quelques moyens, notamment des moyens d'investigation que n'a pas un parlementaire isolé. Il y a un bon travail à faire sur la préparation du budget, sur le contexte international nouveau, dans lequel la France doit redéfinir sa politique de défense et ses moyens. Il y a des choses utiles que l'on aurait pu faire et que l'on ne fait pas. Cela ne m'empêche pas de faire entendre ma voix – plus ou moins fortement –, mais il est dommage de voir cette institution ne pas servir pleinement. Pour terminer avec les affaires de Défense, il faut savoir que le Parlement français délègue un certain nombre de ses membres à une série d'institutions intéressantes : l'assemblée de l'Atlantique-Nord, du Conseil de l'Europe, de la CSCE, etc. Là encore, en général, les sièges sont très vite accaparés par quelques « anciens grands voyageurs » qui ont le plus souvent un âge certain et qui ont, soit le temps, soit des circonscriptions suffisamment solides pour le faire.

**OD :** C'est-à-dire qu'on a une conception principalement ludique de ces activités internationales ?

**PL :** Ludique peut-être pas, en tout cas insuffisamment ouverte aux jeunes. Par exemple, moi qui connais l'OTAN de fond en comble, y compris le secré-

taire général que je pratique depuis quinze ans, eh bien ! je ne suis pas membre du groupe parlementaire français auprès de l'Atlantique-Nord, sauf en qualité de suppléant... A la grande surprise, d'ailleurs, des gens de l'OTAN qui n'ont pas très bien compris la logique de ces désignations. Tout simplement, les places étaient déjà prises. On a néanmoins bien voulu de moi à l'assemblée de la CSCE...

**OD :** Ces détails peu connus contribuent sourdement, mais probablement de manière importante, à la somnolence parlementaire.

**PL :** Bien sûr ! Et surtout au fait que le Parlement français existe peu à l'extérieur. Or, l'assemblée de l'Atlantique-Nord, par exemple, n'est pas sans intérêt à l'heure où l'Alliance doit être profondément redéfinie. Cette assemblée comporte un bon nombre de sénateurs américains de premier plan. C'est un lieu d'action non négligeable pour notre action diplomatique : je le sais pour y avoir été auditionné plusieurs fois en qualité d'expert.

L'autre commission qui, elle, est également très importante et à laquelle j'ai demandé de participer, c'est la Délégation pour les Affaires européennes. J'ai donc choisi de faire partie de deux commissions. Cela représente beaucoup de travail au demeurant. La Délégation est dirigée par Robert Pandraud qui fait un travail remarquable dans des conditions très difficiles, car, là, nous butons sur un problème constitutionnel qui touche au fonctionnement du Parlement. Cette Délégation, en effet, ne compte

pas parmi les six commissions permanentes de l'Assemblée et, à mon avis, c'est une erreur. Je me suis battu au sein du RPR lors de la préparation de notre plate-forme pour les prochaines élections européennes, pour que cette Délégation devienne une commission permanente à part entière, au besoin en fusionnant la commission de la Défense et la commission des Affaires étrangères – comme c'est le cas au Sénat. Pourquoi ? Parce que je considère que la Délégation aux Affaires européennes est devenue tout à fait fondamentale étant donné la masse de textes juridiques qui entrent automatiquement dans le droit français sans aucun contrôle. La procédure du nouvel article 88.4 de la Constitution est une excellente chose, une des rares bonnes choses qui soit sortie du débat sur Maastricht, mais les moyens de la Délégation ne lui permettent pas d'exercer correctement son contrôle sur les actes communautaires.

#### UNE COMMISSION POUR LA LÉGISLATION EUROPÉENNE

**OD :** Donc, une procédure de consultation préalable et obligatoire par l'exécutif du législatif national français, avant l'introduction de ces thèmes dans le droit français – avant d'aller fixer définitivement ces textes à Bruxelles. C'est une façon de garantir un minimum de subsidiarité.

**PL :** Un minimum, en effet ! Et il faudra probablement aller plus loin. Le flot juridique en provenance de Bruxelles est tel (un bon millier de textes par an dont 200 au moins à caractère législatif) que la Délégation,

malgré la bonne volonté des parlementaires et de ses quelques assistants et fonctionnaires, n'a absolument pas les moyens de faire convenablement ce travail. Elle est totalement noyée sous le flot des textes, des projets de directives dans tous les domaines. Nous ne faisons pas correctement ce travail et nous le savons. Il faudrait au minimum renforcer les moyens de la Délégation. Là où il y a quatre ou cinq fonctionnaires, quarante seraient nécessaires ! Il faut surtout mieux coordonner les travaux de cette Délégation avec les autres commissions, notamment la commission des Lois. Évidemment, la commission des Lois et les autres commissions n'ont pas du tout envie d'être « derrière » la Délégation européenne, étant donné l'imbrication désormais totale entre le droit français et le droit européen. L'Europe relève en effet de moins en moins de la politique étrangère et de plus en plus de la politique nationale. Et ce, dans tous les domaines : la production, les lois, etc. Tous les domaines de la société sont touchés par l'Europe. Il est évident que, s'il devait y avoir une commission à part entière, celle-ci deviendrait à terme dominante. Aujourd'hui, c'est l'inverse : la commission des Lois est la commission mère, et c'est elle qui consulte la Délégation. Les « nobles », si j'ose dire, parmi les commissions, sont évidemment la commission des Lois, la commission des Finances, qui n'ont aucune envie que cela change. Mais, pourtant, je crois vraiment que si l'on est sérieux en matière européenne, si l'on veut être cohérent avec la démarche européenne que tous les partis politiques français ont adoptée, alors il faut que la France se donne les

moyens de contrôler cette inflation juridique extraordinaire, et de la contrôler vraiment. Quand on dit « associer les parlements nationaux » – c'est dans toutes les plates-formes politiques – au travail du Parlement européen ou à celui de la Commission de Bruxelles, eh bien, cela ne peut se faire sans une Délégation européenne renforcée qui devienne un super organe de contrôle.

**OD :** Qu'est-ce que vous faites, aujourd'hui, au sein de la Délégation ?

**PL :** Je prépare un rapport sur la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune) que j'espère pouvoir remettre au mois d'avril. C'est, en fait, un des thèmes clés de la campagne pour les européennes. C'est un sujet capital : voyez la Yougoslavie. Si j'en avais eu le temps, j'aurais demandé beaucoup d'autres rapports. Il y a énormément de textes sur lesquels un rapport est nécessaire. Faute de temps, on n'y arrive pas ! Et il n'est pas sûr que ces rapports soient lus – y compris par le gouvernement. Voyez, par exemple, le sort qui a été réservé aux recommandations de la Délégation sur le droit de vote des ressortissants européens aux européennes et aux municipales !

PARLER POUR LE  
« JOURNAL OFFICIEL »

**OD :** On a évoqué les activités de la commission de Défense, les activités à la Délégation. Vous avez été l'orateur pour la Défense nationale. Cela a-t-il été votre seule intervention ?

**PL :** Non. J'ai pris la parole trois ou quatre fois au moins. La première fois, c'était pendant le débat sur les banlieues, la politique de la ville – début avril. J'ai également pris la parole sur la Yougoslavie ; sur la politique étrangère et de sécurité de l'Europe ; sur le budget de la Défense, sans compter les questions du mercredi au gouvernement.

**OD :** En dehors des questions au gouvernement, combien y a-t-il de personnes dans l'hémicycle quand vous prenez la parole ?

**PL :** Quinze, vingt, trente.

**OD :** Et vous avez le sentiment que votre prise de parole est destinée à qui ?

**PL :** Au *Journal officiel* et à la République. A personne d'autre, parce que la presse ne s'y intéresse pas. Une partie du problème de l'abaissement de la fonction parlementaire n'est pas seulement liée à l'absentéisme parlementaire : il y a d'autres raisons. Elle est liée au fait que tout le monde s'en moque. En dehors des grandes messes médiatiques où le Premier ministre est là, où chacun sait qu'il va y avoir une joute oratoire – à l'occasion du GATT ou de l'affaire Tapie par exemple –, les débats au Parlement n'intéressent personne. C'est un problème de civisme et de culture politique qui dépasse de loin l'absentéisme parlementaire. C'est trop facile de dire que les parlementaires ne sont pas dans l'hémicycle. S'ils n'y sont pas, c'est qu'ils sont sur le terrain, dans leur circonscription. Sujet sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

**OD :** Vous dites que vous avez fait ces interventions pour le *Journal officiel*. Ne serait-ce pas une façon de vous mettre en accord avec votre conscience ?

**PL :** Oui et de faire mon devoir. Je sais très bien que mes propos ne seront pas repris. Pour que mes propos soient repris, il faut faire autrement. Si on a quelque chose à dire sur le budget de la Défense, mieux vaut faire un article que de le dire face à la tribune de l'Assemblée – surtout à 11 heures du soir ou à 1 heure du matin.

164

**OD :** Vous est-il arrivé, en tant que député, d'écouter en séance un orateur ?

**PL :** Oui, bien sûr. Et il y a souvent de très bonnes choses. Les députés travaillent leurs interventions avec beaucoup de soin. Ils prennent tous leur travail au sérieux, quel que soit leur parti politique. J'ai beaucoup de respect pour le travail qui est fourni par les élus. Ils connaissent parfaitement les limites de l'exercice et en même temps font très sérieusement leur travail. J'ai souri quand mon collègue Chamard a proposé les 32 heures de travail hebdomadaires : un député normal les fait en deux jours, sans compter les samedis et dimanches qu'il passe aussi sur le terrain.

**OD :** Êtes-vous satisfait du travail au sein de l'Assemblée ?

## DEUX MÉTIERS DIFFÉRENTS

**PL :** J'ai beaucoup réfléchi sur la question au cours des neuf premiers mois

de ma vie d'élu. Les insuffisances du système actuel proviennent, pour l'essentiel, d'un problème de fond : on demande aux députés de faire deux métiers en même temps, deux métiers distincts. Il y a le métier de législateur – au sens noble du terme – du « fabricant de la Loi », qui la prépare en commission très sérieusement, qui écoute le point de vue des uns et des autres, puis qui rédige la loi, qui en débat et ensuite la vote. C'est un travail compliqué, lent et qui exige beaucoup de réflexion et de concertation avec tous les acteurs en cause (par exemple, la loi sur l'école ou sur les faillites). Et puis, il y a le métier de représentant du peuple – représentant non pas au sens de fabricant des lois, mais de porte-parole. Le travail qu'attendent de nous les électeurs est celui de médiateur, de relais, de lobbyiste, auprès des administrations, cabinets ministériels, entreprises, etc. Notre problème à nous est alors beaucoup plus terre à terre, et pas moins difficile : trouver un job, un appartement, régler les problèmes de drogue, trouver des policiers supplémentaires, régler le cas désespéré d'un SDF qui débarque dans votre permanence... Je passe la moitié de ma vie à cela. C'est un travail extrêmement prenant, frustrant – car on n'a pas toujours la solution –, qu'il faut sans cesse recommencer, et qui n'a rien à voir avec le travail parlementaire. On peut parfaitement se faire élire – et réélire ! – uniquement sur le second rôle et pas sur le premier. L'inverse n'est pas vrai. D'après des statistiques faites à l'Assemblée, les meilleurs parlementaires pour la fabrication de la Loi sont ceux qui – en général – ne font pas plus d'un mandat. Tandis que ceux qui s'enracinent, qui



font ce travail de terrain en permanence, eux, sont absents de l'hémicycle, mais ils sont réélus. C'est là, je crois, une des explications clés du mauvais fonctionnement de notre Parlement. On ne peut pas demander aux gens d'être à deux endroits à la fois, même en essayant de rationaliser la semaine de travail, comme l'a fait Philippe Séguin. Si on veut faire un vrai travail parlementaire, il faudrait, et là c'est inévitablement le fond du débat, réformer la loi électorale. Si on désigne, comme en Grande-Bretagne, un parti politique, un courant d'idées et non pas un homme, alors les élus peuvent pleinement se consacrer à l'action politique – pour ou contre le gouvernement – et à la fabrication des lois. A l'inverse, si l'on désigne, comme en France, un homme, si on pense que X est meilleur que Y – et pas seulement son courant d'idées, si c'est la facteur personnel qui fait la différence dans une élection serrée, alors il est légitime de lui demander d'être totalement disponible pour répondre aux besoins de la population. X sera donc prisonnier de « ses » engagements personnels et il n'aura pas le temps de faire autre chose. Il sera donc nécessairement absent des commissions, il sera absent de l'hémicycle, et le peu de temps dont il disposera, il l'investira dans sa circonscription, surtout s'il a choisi d'en faire son métier. Ce qui n'est pas mon cas. Être député n'est pas, à mes yeux, une carrière. C'est avant tout une très grande expérience humaine, un honneur, et la façon la plus noble de s'engager pour son pays.

**OD :** Une façon de servir ?

**PL :** Une façon de servir, oui. Mais pas une profession. J'avais une profession « avant » : universitaire et éditorialiste, que j'ai choisi de quitter pour m'engager dans l'œuvre de redressement de notre pays. Quant à l'avenir, nous verrons : ce qui m'intéresse, c'est de servir les idées qui sont celles de mon mouvement. Pas de faire carrière. De toute façon, la décision appartient au peuple.

**OD :** Il est très difficile pour vous d'être réélu, normalement ?

**PL :** J'ai, c'est vrai, une circonscription particulièrement difficile. Mais les gens modestes qui m'ont élu savent que j'ai les mêmes origines sociales qu'eux. Ils me voient sur le terrain et ils savent que je fais mon maximum.

165

**OD :** Autrement dit, on peut gagner une circonscription dans un raz de marée, notamment parce que l'on bénéficie d'un raz de marée électoral contre la gauche, mais ensuite, par son travail, on peut transformer cette circonscription de gauche pour la conserver.

**PL :** Absolument ! Les experts vous diront que les circonscriptions les plus fidèles sont au départ les plus difficiles à conquérir. Mais, une fois qu'on les a gagnées, qu'on y a investi du temps, du travail, et j'allais dire de l'affection, alors il se crée un lien très fort entre l'électeur et l'élu. Ma circonscription était considérée comme ingagnable, y compris dans mon propre parti, et pourtant je l'ai gagnée. Et je sens aujourd'hui, sur le terrain, les progrès de mon enracinement.

**OD :** C'est pour cela qu'on vous a laissé y être candidat ?

**PL :** Il est vrai que les candidats ne se bousculaient pas. Vrai aussi que les « tickets d'entrée » dans le « ring » de la politique sont chers. Au RPR, on pensait que les circonscriptions gagnées par la gauche en 1988 aux alentours de 53 % étaient gagnables, mais pas à 59, 60, 62 %. Mais j'ai voulu cette circonscription. Personne ne me l'a imposée. Je l'ai voulue parce que je connais les problèmes de ses habitants : j'en sors et je m'y suis tout de suite senti chez moi. Je l'ai voulue aussi à cause du challenge : j'ai choisi de défier un ministre sortant, très médiatique, et qui avait été élu à 62 % des voix, dans une circonscription jugée comme définitivement à gauche. Quitte à entrer en politique, j'ai voulu le faire par la grande porte. J'ai voulu cette gageure et cette bataille d'homme à homme. Car ce n'était pas une bataille d'appareils. D'appareil RPR, il n'y en avait pas sur la circonscription lors de mon arrivée.

**OD :** Revenons un instant sur la dualité de tout à l'heure entre le Représentant et le député législateur. Faut-il avoir un mode de scrutin mixte, à l'allemande, pour avoir les deux sortes de députés plus nettement différenciées ? Ou voulez-vous la proportionnelle pour n'avoir que des législateurs, mais qui alors seront des médiateurs ? Quelle est la conclusion que vous en tirez ?

**PL :** Pour être franc, je ne proposerais pas de solution miracle à ce stade. Chaque système a ses inconvénients, et la proportionnelle intégrale en a

beaucoup. Cela étant, je pense que la décentralisation, le rôle croissant des représentants au conseil général et au conseil régional devraient ouvrir la porte vers le travail de médiation qu'attend l'électeur, permettant ainsi aux parlementaires de faire pleinement leur métier de législateur. Mais, avoir des députés, des conseillers régionaux, des conseillers généraux qui se battent pour trouver des appartements, c'est beaucoup d'énergie perdue même si le besoin du citoyen est bien entendu tout à fait réel.

Si je me mets à la place, par exemple, du directeur des HLM de Sarcelles, il doit recevoir trois lettres pour le même cas, car la même personne va s'adresser aux trois « boutiques ». Il y a là dysfonctionnement.

**OD :** Ne doit-on pas commencer par l'interdiction du cumul des mandats ?

**PL :** On peut. On le devrait, bien sûr. Mais le cumul est inscrit dans la logique du système actuel. Il est le produit du clientélisme. Les gens cumulent les mandats, parce que le mandat municipal, en particulier, est le moyen le plus sûr de maintenir leur siège de député. Que découvre en effet un député qui n'a pas de mairie ? Qu'il n'a pas de moyens, ni en hommes, ni en matériel, ni en argent, ni influence – j'allais dire physique – sur le terrain. Il peut être efficace au Parlement, il peut être efficace sur les « gros coups » nationaux, mais au quotidien, pour résoudre les problèmes d'appartements, trouver un emploi par exemple, là, il est beaucoup moins efficace qu'un maire.

**OD :** Que fait-on pour pallier cette carence ?

**PL :** Il faut travailler deux fois plus. A terme, cela pose un problème, car si l'on veut vraiment s'enraciner, il faut conquérir une mairie.

**OD :** Donc, le système se mord la queue, il pousse à accumuler les mandats !

**PL :** Absolument, puisque le clientélisme l'emporte dans le maintien à l'Assemblée, le clientélisme local l'emporte. La logique, c'est l'enracinement, et l'enracinement, c'est le cumul des mandats.

#### LE DÉPUTÉ SANS MOYENS

**OD :** Là encore, les gens ne sont pas prêts à l'entendre. Une des solutions serait de renforcer considérablement les moyens des députés. C'est-à-dire qu'en même temps qu'on interdirait le cumul des mandats, par exemple, on leur donnerait de *vrais* moyens, plus qu'ils n'en ont à l'Assemblée nationale, et plus qu'ils n'en ont dans leur circonscription.

**PL :** Je suis complètement d'accord. Il y a une hypocrisie absolue en ces matières qui a été encouragée par la démagogie du gouvernement sortant : il a été, par exemple, jusqu'à plafonner, puis fiscaliser l'indemnité parlementaire. Tout le monde sait que cette indemnité est très insuffisante. Au nom de quel principe républicain faut-il que les représentants de la nation, qui travaillent et se déplacent énormément, qui ont des frais élevés liés à leur fonction, soient considérés comme des profiteurs qu'il faut, exprès, sous-payer ? Les gens

ne savent pas que les huissiers de l'Assemblée, quand il y a suffisamment de séances de nuit dans le mois, gagnent plus que les députés.

**OD :** Un député gagne combien ?

**PL :** 30 000 F moins 2 000 F que je verse au RPR, soit 28 000 F. De surcroît, on reçoit 25 000 F pour les assistants parlementaires et 25 000 F de frais dits de secrétariat.

**OD :** Votre assistant parlementaire, est-ce votre épouse ?

**PL :** Non. Elle travaille énormément avec moi à Paris et dans la circonscription, mais elle n'est pas rémunérée.

**OD :** C'est courant, pourtant.

**PL :** Peut-être, mais ce n'est pas mon cas. A l'inverse, si l'on est maire – donc, on a des moyens –, le système actuel permet de disposer d'un volant de 50 000 F que l'on peut utiliser comme on veut. Mais quand on n'est pas maire, et qu'on a, comme moi, une circonscription difficile, où il faut des collaborateurs pour « tenir » le terrain, pour recevoir le flot de visiteurs qui se présentent dans les deux permanences, où il faut de surcroît payer le loyer et le téléphone, il faut de l'argent. Je fais donc du « *fund raising* » à l'américaine : j'ai créé une association et je passe beaucoup de temps à essayer de trouver de l'argent. Ce qui n'est ni facile ni agréable, mais indispensable.

**OD :** Ça marche ?

**PL :** Difficilement en ce moment. La

situation économique étant ce qu'elle est, c'est très dur. Il faut organiser des associations, des dîners où les gens paient. Ce n'est pas facile. Ce ne sont pas non plus des manières convenables de travailler. Je regarde mes collègues américains : ils ont quinze « *staffers* » qu'ils peuvent payer sans compter et les bureaux nécessaires pour les loger... En comparaison, la dizaine de mètres carrés qui nous est allouée à l'Assemblée fait bien piètre figure. Impossible d'y travailler lorsque nous sommes en session et que mes collaborateurs s'y trouvent. Impossible aussi d'y recevoir des visiteurs ou des délégations étrangères. Heureusement que je dispose encore d'un bureau convenable à l'Hôtel de Ville de Paris !

**OD :** Y a-t-il une chance que la situation change ? Il faudra des décennies, car d'un côté le peuple n'est pas prêt, et de l'autre le pouvoir exécutif ne le souhaite pas.

**PL :** Je crois que vous avez raison aujourd'hui, mais, en même temps, je suis convaincu que les choses évolueront, car la France est mûre pour une vraie démocratie adulte. Pourquoi la concussion s'est-elle développée ? Payez convenablement les députés, donnez-leur les moyens de faire convenablement leur métier, et, déjà, vous enlèverez beaucoup de tentations et vous contribuerez à la transparence du financement des partis politiques. Au niveau de l'élu, ceci permettrait d'éviter le cumul entre la fonction de député et la poursuite d'activités professionnelles privées : on éviterait ainsi le risque de conflits d'intérêts. Au niveau des partis, je crois que nous aurions intérêt à

prendre exemple sur les partis allemands qui, tous, disposent de fondations financées sur le budget de la nation, ce qui leur permet de former des jeunes et de rayonner sur le plan international. Savez-vous que la CDU ou le SPD allemands ont des bureaux dans 80 à 90 pays – dont la France, bien sûr ; que ces partis jouent un rôle déterminant dans la formation de responsables politiques un peu partout dans le monde, en Russie et en Europe de l'Est notamment, ce qui donnera demain à l'Allemagne un rayonnement formidable dans ces pays ? Alors que les partis français de droite ou de gauche sont, eux, quasiment absents ! Il y a là une vraie réflexion que nous devrions mener. Le travail politique au service des autres et de la nation est un travail noble. Il faut cesser d'envisager son financement comme quelque chose de sale ou de scandaleux.

## L'ACTION

**OD :** Vous avez fait une longue liste des inconvénients que rencontre celui qui devient député. Quels sont les aspects positifs ?

**PL :** Le plus lourd des inconvénients est le coût personnel en terme de vie familiale. Le plus difficile à préserver, c'est ce qui est l'essentiel dans la vie d'un homme, à savoir, sa famille, ses enfants. C'est très difficile quand on commence à 6 h 45 et que l'on rentre vers 23-24 heures tous les soirs – samedi et dimanche compris. Très difficile.

L'avantage, c'est d'abord de vivre en conformité avec ce que l'on croit. Si on a suffisamment de convictions à

pour dire : « Je vais franchir le pas et m'engager pour défendre un certain nombre d'idées, parce que je considère que ceux qui sont en place conduisent le pays à l'échec », eh bien il faut entrer dans l'arène et se battre ! C'est aussi une chance extraordinaire de connaître vraiment son pays... et les hommes !

**OD :** Mais le conseiller du Prince et l'expert médiatique n'avaient-ils pas plus d'influence ?

**PL :** C'est un vrai débat ! Je me suis beaucoup posé la question avant d'entrer dans l'arène. Je pense que ceux qui ont le pouvoir de la plume ou des idées ont probablement au moins autant, sinon plus, d'influence. La différence, c'est l'action. En allant demander le suffrage de ses concitoyens, puis en exerçant le mandat, si on a l'honneur d'être élu, on passe du rôle de témoin ou d'observateur à celui d'acteur. C'est là un choix tout à fait intime qui relève de la personnalité de chacun. Je me rappelle avoir eu plusieurs conversations sur ce sujet vers 1977-1978 avec Raymond Aron – qui a eu un rôle déterminant dans ma vie professionnelle. Peu avant sa mort, je lui ai demandé : « Est-ce qu'à un moment ou à un autre vous avez été porté vers l'action ? » Il m'a répondu qu'il s'y était exercé brièvement au lendemain de la guerre, mais qu'il préférerait son rôle d'intellectuel engagé. Je ne fus pas convaincu par la réponse, car je sentais une frustration rentrée. Kissinger, au contraire, avec qui je suis très lié, a montré qu'on peut concilier dans une vie les deux rôles : intellectuel influent, puis acteur. Je ne voulais pas vivre avec cette frustration-là ! En fait, j'ai toujours voulu m'y essayer.

**OD :** Le député, lui-même, n'a pas ces moyens d'action.

**PL :** Être député, dans ce cas, n'est qu'un passage avant d'entrer au gouvernement et être en mesure d'agir vraiment ! C'est le ticket d'entrée dans l'action.... Cela dit, le député agit toute la journée à son niveau : sur le terrain et même, parfois, au niveau national. Ainsi, j'ai pu travailler étroitement avec Alain Juppé ces derniers mois sur la Bosnie ou le Proche-Orient. De même, quand j'ai mené, avec mon collègue Jérôme Bignon, une délégation parlementaire sur le GATT, j'ai eu le sentiment d'agir en liaison avec l'exécutif, pour consolider la position de la France dans la négociation avec nos partenaires, notamment européens.

169

**OD :** Vous pourriez le résumer complètement ?

**PL :** A l'initiative de nouveaux élus, nous avons été dix jeunes députés à nous rendre à Londres, Rome, Bonn, et Bruxelles, pour dire à nos partenaires que la France ne céderait pas et que le Parlement tout entier était derrière le gouvernement. En fait, nous leur avons fait peur. Nous sommes allés voir les conseillers immédiats des Premiers ministres, à la Chancellerie et à Downing Street. Et nous leur avons dit : « Ne vous y trompez pas, la France entière est unie sur le GATT. Ou bien vous soutenez la position de la France, et l'Europe unie obtiendra des concessions des Américains (ce qui a été le cas, en fin de compte), ou vous avez la tentation d'isoler la France, et vous ferez exploser l'Europe ! »

**OD :** Donc, vous avez eu le sentiment

d'avoir joué un rôle essentiel, un rôle pour recréer une solidarité entre l'Europe et la France ?

**PL :** Un petit rôle. On a démontré, de façon palpable, qu'il y avait une vraie unité entre l'exécutif et le législatif et que ce n'était pas seulement des exercices oratoires de tel ou tel ministre. J'ai le sentiment que notre rôle sur les essais nucléaires a été également très positif.

170 **OD :** Est-ce que, par rapport à cette négociation du GATT, le fait que le Premier ministre ait sollicité la confiance du Parlement n'a pas été, aussi, une arme de négociation vis-à-vis des autres ?

**PL :** Évidemment ! Et Alain Juppé a su très intelligemment l'utiliser. Mais, il y a action aussi quand j'obtiens de Charles Pasqua quinze policiers supplémentaires pour deux de mes villes ! C'est cela qui change directement la vie des gens. Et cela, c'est le résultat d'un travail intense de *lobbying* car, croyez-moi, c'est très difficile d'obtenir quinze policiers de plus, alors que 550 quartiers connaissent en France des problèmes aigus d'insécurité.

**OD :** C'est un ticket d'entrée dans le monde de l'action, c'est un début d'action, mais toutes les actions que vous évoquez, ou presque, se situent en dehors du Parlement. C'est l'action dans la circonscription, ou sur la scène politique et médiatique internationale d'un groupe qui décide d'agir, mais ce n'est pas une action directement liée à l'institution parlementaire.

**PL :** L'action liée à l'institution parlementaire est plus complexe, car c'est

le gouvernement qui contrôle l'ordre du jour de l'Assemblée. Et qui, dans la pratique, contrôle le rythme du travail en commission, le choix des amendements et bien sûr des textes. C'est la règle du jeu de la V<sup>e</sup> République ! Il faut donc convaincre le gouvernement qu'un texte de loi – qu'on a conçu soi-même – est absolument vital, auquel cas, il est inscrit à l'ordre du jour. Je travaille actuellement sur un ou deux projets qui me tiennent à cœur et qui, je l'espère, deviendront réalité.

**OD :** Ont-ils une chance d'aboutir ?

**PL :** Je l'espère. J'ai notamment déposé une proposition de loi concernant le stationnement des nomades qui, dans les villes de banlieue, est une plaie. Je vais également essayer d'obtenir l'interdiction des bombes lacrymogènes et des pistolets à grenailles. Cela n'a l'air de rien, les bombes lacrymogènes ou les armes à grenailles, et pourtant, ce sont des éléments clés de l'insécurité dans nos banlieues. Présentées au départ comme un moyen d'autodéfense, celles-ci sont utilisées par les délinquants comme des instruments d'agression. Je vais donc essayer de les faire retirer de la circulation, en m'appuyant sur la presse et l'opinion publique. J'ai également un certain nombre d'idées sur l'emploi et la fiscalité (je pense à la taxe professionnelle, notamment, qui est devenue un frein considérable à l'embauche). Sur tous ces points, je prépare des textes et j'essaie de convaincre les ministres concernés ainsi que le Premier ministre. J'espère, là encore, aboutir dans les semaines et les mois qui viennent.

Pour le reste, l'action, c'est au niveau de ma circonscription que je la mène

tous les jours par un travail que j'appellerai « micro » tout d'abord : aider les gens à se loger, à sortir de la drogue, à placer un enfant à l'école. Cela n'a l'air de rien, mais cela change la vie de quelques personnes et, quand on y parvient, on se sent heureux !

Un autre type d'action, un peu plus ambitieux, consiste à appliquer au mieux, à l'échelle de mes cités, les contrats de ville lancés par le gouvernement. Comment dépenser l'argent public le mieux possible, avec quelles priorités (je pense notamment aux problèmes des jeunes : formation, drogue) ; ce qui implique un suivi attentif et des contacts permanents avec les citoyens, les associations, d'un côté ; avec le préfet, les municipalités, le conseil général et la région, de l'autre.

Enfin, troisième type d'action : ce que l'on peut démarrer ou impulser soi-même : j'ai ici deux ou trois projets concernant les enfants qui me tiennent à cœur et que j'entends lancer. Ce sont là des choses que je vais entreprendre à l'échelon de ma circonscription et tout seul ! C'est un travail d'entrepreneur : trouver l'argent, trouver les hommes...

Quant au niveau proprement politique, on s'aperçoit assez rapidement, surtout dans une circonscription urbaine, que l'ampleur des difficultés dépasse, de très loin, le poids du seul député.

On est au cœur de ce qu'on appelle la « politique de la ville » que je juge franchement très insuffisante aujourd'hui. Nous avons hérité d'une situation très préoccupante dans nos banlieues qui sont devenues le concentré explosif de tous les dysfonctionnements de notre société : immigration, chômage des jeunes, mal-éducation,

drogue, urbanisme inhumain. Nous devons absolument en faire une priorité essentielle de l'État pour les années à venir. La France est aujourd'hui à 80 % urbaine, et plus d'un enfant sur deux est élevé dans les banlieues. En clair, cela veut dire que notre République sera le reflet de notre reconquête des villes. Ou bien, nous réussirons, et, dans ce cas, nous ferons de la France urbaine un pays uni et harmonieux, où chacun aura les mêmes chances de départ ; ou bien nous échouons, et, dans ce cas, le processus de ghettoïsation déjà entamé dans nos cités se poursuivra, et nous aurons une République à plusieurs vitesses, un pays divisé où la ségrégation urbaine recoupera la ségrégation raciale. Il y a là un problème majeur de priorité pour le pays. Et un problème majeur de réorganisation de l'État, des ministères, des collectivités territoriales. La France a besoin d'un vrai ministère de la Ville et de l'Aménagement du territoire, d'un décideur qui concentrera l'argent et l'action de l'État, au lieu du maquis décisionnaire et du saupoudrage qui ont caractérisé les politiques menées depuis dix ans. Mon rôle, c'est aussi de réfléchir à de telles ambitions, de convaincre l'exécutif de s'y préparer.

**OD :** Le député est donc un lien, une articulation décisive, entre la société civile et l'État ?

**PL :** Oui. Et un lien très important. Un lien par le travail « micro » dont je parlais tout à l'heure, par l'action au Parlement, mais aussi tout simplement par l'information. Ainsi, par exemple, je réunis toutes les six semaines les industriels de ma circonscription. Je

leur parle du travail gouvernemental et parlementaire en cours et, surtout, je suis à l'écoute de leurs problèmes et de leurs difficultés. Il n'y a pas meilleure méthode, croyez-moi, pour comprendre les verrous mis sur l'emploi en France. Ensuite, je transmets cette information aux ministres concernés et surtout au Premier ministre. Il écoute,

car il sait que cela correspond à une réelle expérience sur le terrain, et non à un rapport obscur de je ne sais quel groupe d'experts. Ensuite, il faut gagner ses galons...

**OD :** Ce sera l'objet d'un autre entretien et de la découverte des fonctions de ministre.